République Française
Département LOIR-ET-CHER
Mairie de PRUNIERS-EN-SOLOGNE

Procès-verbal

Séance du 6 Juillet 2026

L' an 2026 et le 6 Juillet à 19 heures , le Conseil Municipal de la Commune de PRUNIERS EN SOLOGNE, régulièrement convoqué , s' est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Aurélien BERTRAND Maire.

Présents : M. BERTRAND Aurélien, Maire, Mmes : AUGER Patricia, BALLY Hélène, CHEVY Catherine, CLOSSAIS Geneviève, FOUCHER Mariette, GABARD Lucie, PERROT Annick, PICARD Alexandra, SAULAS Delphine, MM : BISSON Claude, BOCQUET Bruno, BOUCHER Philippe, DANET Hervé, LEFORT Philippe, MARIDAT Benoît, MOITAL Mickaël, SANDRE Yves, TULIER Jean-Pierre.

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 19

Date de la convocation : 30/06/2026
Date d'affichage de la convocation : 30/06/2026

Acte rendu exécutoire le : .....20 JUIL. 2026.....

En publication ou notification du : 20 JUIL. 2026

A été nommé(e) secrétaire : Mme CLOSSAIS Geneviève

Après avoir constaté que le quorum est atteint, la séance est ouverte.

SOMMAIRE

2026- 069 - Décision modificative n°2 au budget annexe Foyer Logement
2026- 070 - Révision des tarifs de la location de la salle des fêtes et des salles annexes
2026- 071 - Révision des tarifs du cimetière
2026- 072 - Révision des tarifs des photocopies
2026- 073 - Financement du séjour découverte " 2nde Guerre Mondiale " en Normandie pour 2027
2026- 074 - Dénomination de rue et numérotage des pavillons

Le procès-verbal de la séance précédente du 15/06/206 est approuvé.

DELIBERATIONS

N° 2026- 069 - Décision modificative n°2 au budget annexe Foyer Logement

La résidence autonomie a présenté une demande de financement dans le cadre du programme ESMS numérique dont l'objectif est de permettre aux établissements sociaux et médico-sociaux (ESMS) de s'équiper d'un dossier usager informatisé (DUI) performant, d'échanger des données de santé de manière sécurisée avec les autres acteurs et d'améliorer la coordination des parcours des personnes accompagnées.
Ce programme finance l'acquisition ou la mise à niveau des logiciels, les prestations de déploiement et l'accompagnement au changement et la formation. En cas d'accord, la dépense de la collectivité est financée à 100%.
Le maire indique que nous avons obtenu une réponse favorable et propose la décision modificative suivante pour permettre la dépense et acter la recette à venir.

Le Maire propose la décision modificative suivante

Section fonctionnement

Chapitre – article – désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
65 / 65811 Droits d'utilisation – informatique en nuage		14.520,00		
74 / 7478 participations autres organismes				14.520,00
Total Fonctionnement		14.520,00		14.520,00
TOTAL Général		**14.520,00**		**14.520,00**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve la décision modificative n°2 du budget annexe au Foyer Logement telle qu'énoncée et autorise le maire à signer toute pièce afférente à cette décision.

N° 2026- 070 - Révision des tarifs de la location de la salle des fêtes et des salles annexes

Les tarifs de location des salles communales n'ont pas évolué depuis juin 2023.
Avec notamment l'augmentation des énergies il convient de réajuster les tarifs.

Le maire soumet la modification des tarifs de location des salles communales à compter du **1er septembre 2026** ainsi :

SALLE DES FÊTES ALAIN-FOURNIER

- Habitants de la commune

- banquet, baptême, communion, mariage, arbre de Noël, dîner dansant, concours de belote, concours sportif, vin d'honneur, théâtre :

1 jour : **315 €**
2 jours : **470 €**

- préparation de la salle la veille d'une manifestation (décoration, etc.) : **105 €**

- réunions : **155 €**
- caution : **250 € + 250 €**

- Habitants hors commune

- banquet, baptême, communion, mariage, arbre de Noël, dîner dansant, concours de belote, concours sportif, vin d'honneur, théâtre :

1 jour : **470 €**
2 jours : **630 €**

- préparation de la salle la veille d'une manifestation (décoration, etc.) : **125 €**
- réunions : **155 €**
- caution : **250 € + 250 €**

Le chauffage est compté du 15 octobre au 15 mai inclus. En fonction des conditions climatiques, ces dates pourront être modifiées.
Deux occupations gratuites par an les weekends sont accordées à chacune des associations locales hors Assemblée Générale.

LA SAULDRAIE (ancien restaurant scolaire)
Location en semaine pour les habitants hors commune : **70 €** - caution : **250 € + 250 €**
Prix appliqué avec ou sans chauffage.

LA SALAMANDRE (salle annexe)
Location en semaine pour les habitants hors commune : **70 €** - caution : **250 € + 250 €**
Prix appliqué avec ou sans chauffage.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces tarifs applicables à compter **du 1er septembre 2026 pour toute nouvelle réservation.**

N° 2026- 071 - Révision des tarifs du cimetière

Les tarifs du cimetière n'ont pas évolué depuis juin 2023.

Le conseil municipal est appelé à approuver les nouveaux tarifs des concessions funéraires Terre, Columbarium et Cave-urnes applicables à compter du **1er septembre 2026** :

TERRE	
Concession temporaire 15 ans	**110 €**
30 ans	**220 €**
50 ans	**370 €**
COLUMBARIUM	
Concession temporaire 15 ans	**195 €**
CAVE URNE	
Concession temporaire 15 ans	**195 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve ces nouveaux tarifs, applicables à compter du **1er septembre 2026**.

N° 2026- 072 - Révision des tarifs des photocopies

Le Maire rappelle au Conseil municipal que les tarifs des photocopies pour les administrés, sont identiques depuis 2019.

Il propose une révision des tarifs telle que définie ci-dessous, et précise que cette délibération n'a pas

pour but de se substituer aux entreprises spécialisées. Elle a pour seule finalité de permettre la facturation des photocopies réalisées pour un administré, qui se présente en mairie, dans le cadre d'une consultation, d'une démarche ou de la constitution d'un dossier administratif.

	Nouveaux tarifs	
	A4	**A3**
N&B recto	0,15	0,30
N & B recto verso	0,30	0,60
Couleur recto	0,30	0,60
Couleur recto verso	0,60	1,20

Les associations continuent de bénéficier de l'impression gratuite de leurs affiches et flyers en nombre limité sous réserve de la fourniture du papier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve ces nouvelles propositions.

N° 2026- 073 - Financement du séjour découverte " 2nde Guerre Mondiale " en Normandie pour 2027

Madame BILLON, enseignante de CM2 à l'école Victor Hugo sollicite le soutien financier de la commune pour l'organisation d'un voyage scolaire pédagogique en Normandie, sur le thème de la 2nde guerre mondiale, prévu du 10 au 14 mai 2027.
Ce séjour, organisé par l'association « Elément Terre », est établi sur la base d'un effectif prévisionnel de 24 élèves et d'un accompagnateur. Son coût est estimé à **11.515,60 €**. Il est précisé que ce montant est susceptible d'évoluer en fonction de l'effectif définitif : une diminution du nombre de participants entraînerait une augmentation du coût par élève, tandis qu'une augmentation de l'effectif aurait l'effet inverse.

À ce montant s'ajoute le coût du transport, estimé à **4.700 €**, en forte hausse par rapport aux années précédentes. Jusqu'à présent, cette dépense était intégralement prise en charge par l'association des parents d'élèves « Les Amis de l'École », permettant ainsi de limiter la participation financière des familles. Toutefois, en raison d'une diminution du nombre de bénévoles et, par conséquent, des actions de financement organisées, l'association ne pourra contribuer qu'à hauteur de 2.600 €.

Afin de maintenir un coût raisonnable pour les familles, le Maire propose que le solde des frais de transport, soit 2 100 €, soit financé selon la même répartition que le coût du séjour, à savoir 60 % par la commune et 40 % par les familles.
Sur la base de l'effectif prévisionnel, le coût total de l'opération (séjour et transport) s'élève ainsi à **16.215,60 €**, réparti comme suit :

- Participation de la commune : **8 169,36 €**, correspondant à 60 % du coût du séjour majoré des 2 100 € de frais de transport restant à financer ;
- Participation de l'association « Les amis de l'Ecole » : 2.600€
- Participation des familles : **5.446,24€** correspondant à 40 % du coût du séjour majoré des 2 100 € de frais de transport restant à financer. Sur la base de l'effectif prévisionnel de 24 élèves, la participation s'élève à 226,93 € par élève

Afin de faciliter le règlement par les familles, il est proposé d'autoriser un paiement échelonné sur 4 mensualités, l'intégralité de la participation devant être acquittée avant le départ. Les appels de fonds débuteraient en janvier 2027. Le règlement pourra être effectué par prélèvement automatique. Les modalités pratiques seront précisées aux familles lors de la réunion d'information organisée par l'enseignante.

Le conseil municipal, à **l'unanimité**
- **approuve** la participation de la commune à hauteur de 60 % du coût du séjour ainsi que des 2 100 € de frais de transport restant à financer ;
- **décide** de fixer la participation des familles à 40% du coût du séjour et des 2.100€ de transport,

- **autorise** l'échelonnement du paiement de la participation des familles sur 4 mensualités, sous réserve que le règlement intégral intervienne avant le départ, avec possibilité de prélèvement automatique.

N° 2026- 074 - Dénomination de rue et numérotage des pavillons

Le maire indique qu'un ensemble de 12 maisons destinées à la location est en cours de construction rue Georges-Guynemer. Le constructeur, la SCI les Idylles, a sollicité la mairie afin de donner un nom à la future voie privée qui partira de la rue Georges-Guynemer pour desservir les 12 maisons et procéder à leur numérotage.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-30 II ;
Considérant qu'il y a lieu de donner suite à la demande de la SCI les Idylles ayant proposé « **rue du Clos des Idylles** » ;

Considérant que les rues environnantes portent le nom de grands aviateurs français ;

Il convient de nommer une nouvelle rue dans cette continuité.

Le Maire propose à l'assemblée « **rue du Commandant Caroline Aigle** » première femme pilote de chasse décédée à l'âge de 32 ans des suites d'une grave maladie.

La numérotation des pavillons sera réalisée dans le sens de circulation depuis la rue George-Guynemer, les premières maisons se voyant attribuer le n°1, le n°2 etc...

Après en avoir délibéré, le conseil municipal **à l'unanimité** :
- adopte la dénomination **« rue du Commandant Caroline Aigle »,**

- approuve le numérotage des maisons,

- charge le maire de procéder à l'enregistrement dans la base adresse nationale et à informer les administrés de cette dénomination.

COMMUNICATION SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DÉLÉGATIONS

Le maire informe l'assemblée délibérante des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties conformément à l'article L.2122-22 du Code Générale des Collectivités Territoriales.

N°	Date	Objet
25	30/06/2026	Autorisation d'inhumation de l'urne contenant les cendres de monsieur Christian GLANEUX le 04/07/2026 dans la concession GLANEUX, située dans le nouveau cimetière, espace cinéraire colombarium 2 case 16.
26	30/06/2026	Signature d'une convention de prestations avec l'association « Element Terre », Le Clos d'Isaac - 4 rue St Roch -63450 St SATURNIN, pour un séjour pédagogique thématique sur la « 2nde Guerre Mondiale » de 24 élèves et 1 enseignante, pour un montant de 16.215,20€, frais de transport inclus. Le règlement sera effectué à raison de 30% du montant de la prestation à la signature (4.865 €), 50% (8.108 €) au plus tard 30 jours avant la date de début de séjour, le solde à l'issue du séjour.
27	03/07/2026	Autorisation d'inhumation de l'urne contenant les cendres de monsieur Henri REBREYEND le 09/07/2026 dans la concession REBREYEND, située dans le nouveau cimetière, espace cinéraire colombarium case 26.
28	03/07/2026	Autorisation d'inhumation de Madame BLONDEL née LEMOINE le 09/07/2026 dans la concession BLONDEL Jeannine et Claude n°254-15 située dans le nouveau cimetière, carré A, allée 2', tombe n°15.

AFFAIRES DIVERSES

- **Schéma directeur cyclable**

La CCRM a réalisé une étude d'aménagements cyclables afin d'améliorer le maillage territorial, valoriser la pratique du vélo et renforcer l'attractivité touristique en créant une connexion avec « La Loire à Vélo » et la « Véloroute Cœur de France ». A ce titre la CCRM demande un avis aux communes concernées par le projet.

- **Implantation d'une boulangerie en centre bourg**

Le projet d'implantation d'une boulangerie en centre bourg est toujours d'actualité, un point sur les avancements est nécessaire.

- **Candidatures et prochains départs en retraite**

Michel DOSSANT aux Services Techniques, Pascale THIERSAULT à la Résidence des Prunelles et Nathalie NARTET aux ressources humaines, vont partir en retraite fin 2026. Les postes ont été créés et de nombreuses candidatures affluent. Peu de correspondance pour le moment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance levée à: 19:45.

Procès-verbal publié le : .....10 SEP. 2026.....

Secrétaire de séance
Mme CLOSSAIS Geneviève

Le Maire
Aurélien BERTRAND

MAIRIE de PRUNIERS-en-SOLOGNE 41 Loir-et-Cher